

VILLE DE BOUCHERVILLE

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-290-20

À TOUTES LES PERSONNES HABILITÉES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2022-290-20 RÈGLEMENT MODIFIANT LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2018-290 AFIN DE CRÉER LA ZONE H-217 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H-176 ET D'AUTORISER UNE HABITATION COLLECTIVE D'AU PLUS 5 LOGEMENTS DANS CETTE NOUVELLE ZONE, D'AUTORISER LES PANNEAUX DE PLASTIQUES TRANSLUCIDES À TITRE DE VITRAGE POUR UN BÂTIMENT PRINCIPAL DANS LA ZONE P-444, DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AFFICHAGE POUR LES SERVICES À L'AUTO DESSERVANT LA RESTAURATION, D'AUTORISER LE VINYLE À TITRE DE MATÉRIAU AUTORISÉ POUR LES FENÊTRES D'UN SOLARIUM, D'AUTORISER LA PIERRE NATURELLE, TAILLÉE OU DE BÉTON, D'UNE ÉPAISSEUR MINIMALE DE 3 CM ET INSTALLÉE PAR UN SYSTÈME D'ATTACHES OU SOUS FORME DE PANNEAU VISSÉ À TITRE DE REVÊTEMENT DE MUR EXTÉRIEUR DE CLASSE 3 ET D'AUTORISER LA PLANCHE DE BOIS TRAITÉE AVEC DES MATÉRIAUX HYDROFUGES À TITRE DE REVÊTEMENT DE MUR EXTÉRIEUR POUR LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES DANS LE VIEUX-BOUCHERVILLE

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée:

QUE le conseil municipal de Boucherville, suite à l'adoption, lors de sa séance ordinaire du 24 janvier 2022, d'un projet de règlement portant le numéro 2022-290-20 et visant la modification du règlement de zonage 2018-290, tiendra une consultation écrite sur ce projet de règlement. Cette consultation écrite remplace l'assemblée publique de consultation prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Toute personne intéressée pourra transmettre ses observations par écrit à la Ville avant 8h30, le 17 février 2022 par la poste, par dépôt dans la boîte prévue à cette fin à l'hôtel de ville ou par courriel à :

Me Marie-Pier Lamarche, greffière
Consultation écrite PROJET DE RÈGLEMENT 2022-290-20
500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville, J4B 2Z7
marie-pier.lamarche@boucherville.ca

QUE les objets de ce projet de règlement sont :

- De créer la zone H-217 à même une partie de la zone H-176 et d'autoriser une habitation collective d'au plus 5 logements dans cette nouvelle zone
- D'autoriser les panneaux de plastiques translucides à titre de vitrage pour un bâtiment principal dans la zone P-444
- De modifier les dispositions relatives à l'affichage pour les services à l'auto desservant la restauration
- D'autoriser le vinyle à titre de matériau autorisé pour les fenêtres d'un solarium
- D'autoriser la pierre naturelle, taillée ou de béton, d'une épaisseur minimale de 3 cm et installée par un système d'attaches ou sous forme de panneau vissé
- D'autoriser la planche de bois traitée avec des matériaux hydrofuges à titre de revêtement de murs extérieurs pour les bâtiments accessoires dans le Vieux-Boucherville

QUE ce projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

QUE l'illustration des zones visées, ce projet de règlement, son résumé et une présentation sur les modifications proposées sont disponibles en consultant ce lien : boucherville.ca/avispublics ([Projet de règlement zonage 2022-290-20](#))

DONNÉ À BOUCHERVILLE,
Ce 1^{er} jour de février 2022

Me Marie-Pier Lamarche, OMA, Greffière